



Commune de VAL CENIS
(Hors agglomération)
D83 du PR 9+0970 au PR 11+0720

Arrêté temporaire n° 26-AT-0644
Portant réglementation de la circulation

OUVERTURE SUITE FERMETURE HIVERNALE

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5
Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature
Vu l'arrêté n°25-AT-2318 en date du 18/11/2025

CONSIDÉRANT qu'il n'y a plus lieu d'interdire toute circulation sur la RD83

A R R Ê T E

ARTICLE 1 :

L'arrêté 25-AT-2318 du 18/11/2025, portant réglementation de la circulation (Circulation interdite) D83 du PR 9+0970 au PR 11+0720 (VAL CENIS) situés hors agglomération est abrogé à compter du 10/04/2026 à 12h00.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CHAMBERY, le _____

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Monsieur le Directeur Adjoint des Infrastructures, Pôle Maintenance

#signature1#

DIFFUSION:

- Le Maire de VAL CENIS
- Fédération Nationale de Transporteurs de Savoie
- SDIS 73
- PC OSIRIS
- MAISON TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - MTD
- Secrétariat général
- SERVICE APPUI TECHNIQUE - SAT

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

- MAISON TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - MTD
- SMUR
- SDIS 73
- PC OSIRIS
- Le Maire de VAL CENIS
- SERVICE APPUI TECHNIQUE - SAT

SE

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

10 AVR. 2026

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale



Signé par : Gabriel DEBAIN

Date : 08/04/2026

Qualité : Adjoint au directeur des
infrastructures Pôle maintenance